

Objet	: Valorisation pécuniaire de l'expérience utile limitée à 8 années portée à <u>9 années au 1^{er} janvier 2009</u> et à <u>10 années au 1^{er} janvier 2010</u>
Réseaux	: Tous
Niveaux et Services	: Tous
Entrée en vigueur	: 1^{er} janvier 2009 / 1^{er} janvier 2010

- ✉ A Madame la Ministre, Membre du Collège de la communauté française chargée de la formation, de l'enseignement, de la culture et du transport scolaire;
 - ✉ A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
 - ✉ A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
 - ✉ Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
 - ✉ Aux chefs des établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
 - ✉ Aux administrateurs(trices) des internats et des homes d'accueil de la Communauté française ;
 - ✉ Aux directeurs(trices) des centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du centre technique et pédagogique à Frameries et des centres techniques de Strée et Gembloux ;
 - ✉ Aux directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;
 - ✉ Aux membres des services d'inspection ;
 - ✉ Aux chefs de service de l'Administration centrale ;
- Pour information :
- Aux syndicats du personnel enseignant ;

Autorités : Administrateur général,
Gestionnaires : A.G.P.E.

Signataire : Alain BERGER

Personnes-ressources : M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général adjoint, (Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales), Mr Alain DUFAYS, directeur

Téléphones : 02/413.40.84 – 02/413.33.61

Fax : 02/413.21.54

Mail : alain.dufays@cfwb.be

Référence : AGPE/AB/JL/AD

Base légale : Article 17 de l'Arrêté royal du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du ministère de l'Instruction publique, tel que modifié par les articles 32 et 33 du Décret-Programme du 12 décembre 2008 portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les CPMS, et les bâtiments scolaires.

Nombre de pages : 8

Annexes : 2

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : Valorisation pécuniaire de l'expérience utile : 9 ans / 10 ans

La présente circulaire est destinée à informer les membres du personnel de votre (vos) établissement(s) des modifications apportées par les articles 32 et 33 du Décret-Programme du 12 décembre 2008 repris sous rubrique dans les statuts pécuniaires du 15 avril 1958.

L'article 17 de l'A.R. du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique permet la valorisation dans l'ancienneté pécuniaire de certains membres du personnel, bénéficiaires dudit statut, de services prestés dans une entreprise pour autant qu'ils aient été reconnus comme une expérience utile à l'exercice de la fonction enseignante.

Cette valorisation pécuniaire de l'expérience utile, qui avait été portée de 7 à 8 années au maximum au 1^{er} janvier 2008 (Cfr. Circulaire n° 2319 du 28/05/2008), est portée à un maximum de **9 années à partir du 1^{er} janvier 2009**, et à **10 années à partir du 1^{er} janvier 2010**.

En conséquence, il convient d'informer les membres de votre personnel, titulaires des fonctions reprises à l'article 17 de l'Arrêté royal précité, susceptibles de bénéficier de cette extension, c'est à dire bénéficiaires de dépêches ministérielles de valorisation d'expérience utile dont la ou les périodes reconnues dépassent 8 années en 2009 ou 9 années en 2010 ou au cours des années suivantes, qu'ils doivent introduire leur demande d'extension de valorisation pécuniaire au moyen des formulaires repris en annexe à la présente circulaire.

Ces formulaires seront transmis à la direction déconcentrée desservant votre établissement (voir en annexe les coordonnées de ces directions).

Votre attention est attirée sur le fait que seront uniquement validées, les extensions touchant à des services préalablement valorisés au titre de l'expérience utile mais dont la valorisation pécuniaire a été limitée à 8 années avant le 1^{er} janvier 2009 et à 9 années avant le 1^{er} janvier 2010.

Toute extension d'expérience utile liée à des périodes ou des services non repris sur des dépêches ministérielles doit faire l'objet, préalablement à la valorisation pécuniaire, d'une procédure normale de reconnaissance desdites périodes et/ou services au titre d'expérience utile à la fonction enseignante.

Cette procédure est exposée régulièrement dans les instructions administratives générales relatives à la gestion des carrières administrative et pécuniaire élaborées et communiquées en vue de la rentrée scolaire ou académique.

Enfin, dans le cadre d'une nouvelle désignation ou engagement, il convient d'attirer l'attention du membre du personnel que sa demande de valorisation d'expérience utile nécessaire dans certaines fonctions pour acquérir le titre de capacité, ne doit pas être limitée, selon les cas, à une période d'une, de deux, de trois ou de six années au risque de voir la possibilité de reconnaissance pécuniaire limitée aux périodes reprises sur la dépêche ministérielle sanctionnant le dossier introduit.

Il y a donc deux effets distincts à une procédure de reconnaissance de l'expérience utile du métier pour l'exercice des fonctions enseignantes, d'une part un effet lié à la réglementation relative aux titres de capacité qui n'est nullement visée par la disposition décrétole et d'autre part un effet lié à la valorisation de cette expérience en terme de services admissibles dans le cadre de l'ancienneté pécuniaire qui fait l'objet de l'extension susmentionnée.

Pour rappel, les membres du personnel des établissements d'enseignement de promotion sociale régis par un autre statut pécuniaire sont également bénéficiaires éventuels de cette extension en application de l'article 20, §1er, 1° de l'AGCF du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente à la connaissance de tous les membres de votre personnel.

Je vous en remercie à l'avance.

L'Administrateur général,

Alain BERGER

FORMULAIRE I (année 2009)

Extension à un maximum de 9 années de la valorisation pécuniaire de l'expérience utile du métier à partir du 1^{er} janvier 2009

Application de l'article 17 de l'A.R. du 15 avril 1958 fixant le statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique, tel que modifié par l'article 32 du Décret-Programme du 12 décembre 2008

Matricule enseignant :

Nom :

Prénoms :

Etablissement scolaire :
(Dénomination complète)

.....
.....
.....

Fonction(s) pour laquelle l'extension de la valorisation est demandée :
.....
.....
.....
.....

Période(s) valorisées antérieurement par dépêche ministérielle :
(joindre copie(s) de la (des) dépêche(s))

du...../...../..... au/...../.....	Date de la dépêche :/...../.....
du...../...../..... au/...../.....	Date de la dépêche :/...../.....
du...../...../..... au/...../.....	Date de la dépêche :/...../.....
du...../...../..... au/...../.....	Date de la dépêche :/...../.....

Fait à, le /..... /.....

Signature :

FORMULAIRE II (années 2010 et suivantes)

Extension à un maximum de 10 années de la valorisation pécuniaire de l'expérience utile du métier à partir du 1^{er} janvier 2010

Application de l'article 17 de l'A.R. du 15 avril 1958 fixant le statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique, tel que modifié par l'article 33 du Décret-Programme du 12 décembre 2008

Matricule enseignant :

Nom :

Prénoms :

Etablissement scolaire :
(Dénomination complète)

.....
.....
.....

Fonction(s) pour laquelle l'extension de la valorisation est demandée :

.....
.....
.....
.....

Période(s) valorisées antérieurement par dépêche ministérielle :
(joindre copie(s) de la (des) dépêche(s))

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

Fait à, le /..... /.....

Signature :

Coordonnées des services pour envoi des formulaires

Pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- **en fonction dans le Région de Bruxelles-Capitale**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Service général de gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française – Direction de Bruxelles-Capitale
Rue Belliard 9-13
1040 Bruxelles
A l'attention de Madame Colette DUPONT, Directrice
Tél. : 02/500 48 08 Fax : 02/500 48 76
Mail : collette.dupont@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province du Brabant wallon**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Service général de gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française – Direction du Brabant wallon
Rue Emile Vandervelde 3
1400 Nivelles
A l'attention de Madame Kim LUU, Directrice
Tél. : 067/64 47 27 Fax : 067/64 47 30
Mail : kim.luu@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province de Hainaut**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Service général de gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française – Direction du Hainaut
Avenue des Alliés 2 (2^{ème} étage)
6000 Charleroi
A l'attention de Monsieur Jean-Luc VANLERBERGHE, Directeur
Tél. : 071/58 53 80 Fax : 071/58 53 79
Mail : jean-luc.vanlerberghe@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province de Liège**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Service général de gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française – Direction de Liège
Rue d'Ougrée 65 (2^{ème} étage)
4031 Angleur
A l'attention de Madame Emmanuelle WINDELS, Directrice
Tél. : 04/364 14 09 Fax : 04/364 13 12
Mail : emmanuelle.windels@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province du Luxembourg**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Service général de gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française – Direction du Luxembourg
Rue Belliard 9-13
1040 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Yvan AUFORT, Directeur
Tél. : 02/500.48.43 Fax : 02/500.48.92
Mail : yvan.aufort@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province de Namur**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
 Service général de gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française – Direction de Namur
 Avenue Gouverneur Bovesse 74 (1^{er} étage)
 5100 Jambes
 A l'attention de Monsieur Michel FINOULST, Directeur
 Tél. : 081/88 81 72 Fax : 081/88 81 97
 Mail : michel.finoulst@cfwb.be

- **Membres des personnels directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des établissements d'enseignement artistique**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
 Direction de la Coordination
 Boulevard Léopold II 44 – Bureau O E 008
 1080 Bruxelles
 A l'attention de Madame Monique BOURLON et de Monsieur Michel DUHAUT, Responsables
 Tél. : 02/413 38 51/88 Fax : 02/413 25 94
 Mail : monique.bourlon@cfwb.be Mail : michel.duhaut@cfwb.be

- **Membres du personnel des services d'inspection**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
 Direction de la Coordination
 Boulevard Léopold II 44 – Bureau 2 E 263
 1080 Bruxelles
 A l'attention de Madame Véronique ROTTIERS, Responsable
 Tél. : 02/413 37 91 Fax : 02/413 39 35
 Mail : veronique.rottiers@cfwb.be

- **Membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
 Direction de Bruxelles
 Rue Belliard 9-13
 1040 Bruxelles
 A l'attention de Madame Colette DUPONT, Directrice
 Tél. : 02/500.48.08 Fax : 02/500.48.76
 Mail : colette.dupont@cfwb.be

Pour les membres du personnel de l'enseignement subventionné par la Communauté française :

- **en fonction dans la Région de Bruxelles-Capitale**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Bruxelles
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Nicole WAMBE- DESURPALIS, Directrice
Tél. : 02/413 34 71 Fax : 02/413 29 94
Mail : nicole.desurpalis@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province du Brabant wallon**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Brabant wallon
Rue Vandervelde 3
1400 Nivelles
A l'attention de Monsieur Claude DE MUYTER, Responsable
Tél. : 067/88 81 89 Fax : 067/89 02 98
Mail : claudedemuyter@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province de Hainaut**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Hainaut
Rue du Chemin de Fer 433
7000 Mons
A l'attention de Monsieur Paul LENNE, Directeur
Tél. : 065/55.56.00 Fax : 065/33.96.99
Mail : paul.lenne@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province de Liège**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Liège
Rue d'Ougrée 65
4031 Angleur
A l'attention de Madame Viviane LAMBERTS, Directrice
Tél. : 04/364 13 26 Fax : 04/364 13 04
Mail : viviane.lamberts@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province du Luxembourg**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Luxembourg
Avenue Tesch 61
6700 Arlon
A l'attention de Monsieur Pierre HILBERT, Responsable
Tél. : 063/22 05 66 Fax : 063/22 05 69
Mail : pierre.hilbert@cfwb.be
(Remarque : pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécial, voir les coordonnées de la Province de Namur.)*

- **en fonction dans la Province de Namur**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Namur
Avenue Gouverneur Bovesse 41
5100 Jambes
A l'attention de Madame Monique LAMOULINE, Directrice
Tél. : 081/33 01 71 Fax : 081/30 94 12
Mail : monique.lamouline@cfwb.be*

- **en fonction dans l'enseignement de promotion sociale (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
 Direction de l'enseignement de promotion sociale
 Espace 27 Septembre - Bloc E
 Boulevard Léopold II 44
 1080 Bruxelles
 A l'attention de Monsieur Jean-Philippe LABEAU, Responsable
 Tél. : 02/413 41 11 Fax : 02/413 25 87
 Mail : jean-philippe.labeau@cfwb.be
- **Enseignement supérieur (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
 Espace 27 Septembre - Bloc E
 Boulevard Léopold II 44
 1080 Bruxelles
 A l'attention de Madame Christine RUHL, Directrice
 Tél. : 02/413 37 59 Fax : 02/413 40 92
 Mail : christine.ruhl@cfwb.be
- **Enseignement artistique (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
 Espace 27 Septembre - Bloc E
 Boulevard Léopold II 44
 1080 Bruxelles
 A l'attention de Madame Pierrette MEERSCHAUT,, Responsable
 Tél. : 02/413 39 88 Fax : 02/413 25 94
 Mail : pierrette.meerschaut@cfwb.be
- **Membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
 Ministère de la Communauté française
 Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
 Espace 27 Septembre - Bloc E
 Boulevard Léopold II 44
 1080 Bruxelles
 A l'attention de Monsieur Alain WEYENBERG, Responsable
 Tél. : 02/413 40 69 Fax : 02/413 95 25
 Mail : alain.weyenberg@cfwb.be